

ORDRE DU JOUR
SEANCE DU COMITE DIRECTEUR
DU 24 JUIN 2026

1. Modification du tableau de composition de l'assemblée délibérante
2. Désignation d'un/une secrétaire de séance
3. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 mars 2026
4. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 mai 2026
5. Compte-rendu d'information des décisions du Bureau et du Président prises en vertu des délégations permanentes – période du 1^{er} février au 31 mai 2026
6. Adoption du règlement intérieur du Comité Directeur
7. Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets
8. Approbation du compte financier unique 2025
9. Affectation définitive du résultat 2025
10. Divers et communication

Séance du 24 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Socioculturelle de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
La convocation du Comité Directeur a été faite le 18 juin 2026.
Date de mise en ligne sur le site internet le 26 juin 2026.

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (arrivé au point n°7) - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Valérie FUCHS - M ^{me} Delphine HEBTING
<i>Commune de BOERSCH</i> - -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Meghann PEPPER FICKINGER - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
<i>Commune de GRENDLBRUCH</i> - M ^{me} Noémie BALZLI - M ^{me} Laetitia FISCHER		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Nicolas FRIEDERICH -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Noé EBER -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - M. Philippe SITTLER -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - Olivier GIRARD -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - Fabien BLAESS - Maëlle JACQUEMARD
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M ^{me} Stéphanie HARTMANN		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M ^{me} Hannah OBER -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M ^{me} Isabelle HEILI-DELELIGNE -		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Jérémy FEBVRET - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - Xavier MULLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN - M. Kévin MOSER
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Cyril LORENTZ - M. Robin MONTAVON
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Freddy NUSS - M ^{me} Mathilde WINNINGER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Marc MEYER - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Antoni BRICE - M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Ysaline LETT - M. Etienne STROH		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M ^{me} Christine METZLER - M ^{me} Martine QUIRIN
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Corinne DAUCHART -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Geoffrey GODIE - M. Claude ROUX		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT - M. Jacky WEINMANN
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Fatih DURMAZER - M. Laurent FARON
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M ^{me} Charlotte GANGLOFF -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Jean-Claude MAGER -		<i>Commune de STILL</i> - M. Alexandre GONCALVES - M. Bruno HELBERT
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M. Matthieu FINKLER		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. René SIEBERING -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - -
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - M ^{me} Nadine DA COSTA -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Carole FOURIER - M. Guillaume GREFF
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Viviane BOLLORI -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M ^{me} Kathia MAILLIOT
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Raphaël VAUDIN -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Lucien DELLA-PPINA - M. Léon KRIEGUER
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Michel BACHER - M. Laurent JULIEN		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M. Laurent BERTRAND - M. Stéphane JUNG
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Jean-François WOELFFLIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M. Christophe BRUNISSEN - M ^{me} Elisabeth DECKERT		<i>Commune de URMATT</i> - M. Claude HECHT -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDESBACH</i> - -
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura STEINER KUNTZ - M. Julien SOUDIERE		<i>Commune de WILDESBACH</i> - M ^{me} Virginie ROEHRIG -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M ^{me} Cyrielle FERRY - M. Alain HUBER

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
M. Jean-Pierre IMBERT	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Noé EBER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
M. Nicolas BATISTA	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Olivier GIRARD
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
Georges KUNTZ	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M ^{me} Corinne DAUCHART
M. Olivier SAINT-JOURS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M ^{me} Charlotte GANGLOFF
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Julien HALTER	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M ^{me} Floriane PIERSON	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Jean-François WOELFFLIN
M. David GAGNIERE	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM	
M. Tommy KOPP	commune de BOERSCH
M. Jorg WOTAWA	commune de BOERSCH
M. Francis BACHELET	commune de ROSHEIM
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE	
M. Michel HUNZIGER	commune de COSSWILLER
M. Bruno MATTERN	commune de FLEXBOURG
M. Alain BRAND	commune de KIRCHHEIM
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	
M ^{me} Carine MEHL	commune d'ALTORF
M. Adrien LACROIX	commune de DORLSHEIM
M. Stéphane HOFFER	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Nathalie HUMMEL	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Olivia LORENTZ	commune d'ERGERSHEIM
M ^{me} Marcelle STEIDEL	commune de WOLXHEIM
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE	
M ^{me} Véra DI PASQUALE	commune de BAREMBACH
M. Dominique MARIAN	commune de BAREMBACH
M ^{me} Anne BOUILLON	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX MARTER	commune de BLANCHERUPT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M ^{me} Annabelle PRINTEMPS	commune de COLROY-LA-ROCHE
M François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M. Jean-Marie GRANDADAM	commune de PLAINE
M ^{me} Amandine PETERSCHMITT	commune de PLAINE
M ^{me} Anne-Marie GONÇALVES	commune de ROTHAU
M ^{me} Anastasia PERRIN	commune de SAALES
M. Jean-Luc WUTTMANN	commune de SAALES
M. Mickaël GUTHMANN	commune d'URMATT
M ^{me} Christine KLEINMANN	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Renée LOEFFLER	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Camille PARENTHOINE	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Frédéric MARTIN

commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{mes} Laetitia FREY, Karine KOPP, Aurélie TISLER

M Yannick FANG

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DE COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-6 à L 5212-8 et L 5711-1 ;
- VU** le tableau de composition de l'Assemblée Délibérante arrêté en date du 20 mai 2026 ;
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche en date du 15 juin 2026 portant désignation de Madame Viviane BOLLORI et Madame Anne-Marie GONÇALVES de la Commune de ROTHAU en qualité de nouvelles déléguées auprès du SMICTOMME consécutivement à la démission de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE et de Monsieur Alain FERRY de leur mandat de délégué au sien du SMICTOMME ;

1° PREND ACTE

de l'installation de **Madame Viviane BOLLORI et Madame Anne-Marie GONÇALVES** en qualité de nouvelles déléguées titulaires de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, en date du 24 juin 2026 ;

2° MODIFIE PAR CONSEQUENT

le tableau de composition de l'organe délibérant.

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 26 juin 2026**

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 26 juin 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 24 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Socioculturelle de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
La convocation du Comité Directeur a été faite le 18 juin 2026.
Date de mise en ligne sur le site internet le 26 juin 2026.

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (arrivé au point n°7) - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Valérie FUCHS - M ^{me} Delphine HEBTING
<i>Commune de BOERSCH</i> - -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Meghann PEPPER FICKINGER - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
<i>Commune de GRENDLBRUCH</i> - M ^{me} Noémie BALZLI - M ^{me} Laetitia FISCHER		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Nicolas FRIEDERICH -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Noé EBER -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - M. Philippe SITTLER -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - Olivier GIRARD -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - Fabien BLAESS - Maëlle JACQUEMARD
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M ^{me} Stéphanie HARTMANN		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M ^{me} Hannah OBER -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M ^{me} Isabelle HEILI-DELELIGNE -		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Jérémie FEBVRET - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - Xavier MULLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN - M. Kévin MOSER
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Cyril LORENTZ - M. Robin MONTAVON
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Freddy NUSS - M ^{me} Mathilde WINNINGER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Marc MEYER - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Antoni BRICE - M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Ysaline LETT - M. Etienne STROH		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M ^{me} Christine METZLER - M ^{me} Martine QUIRIN
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Corinne DAUCHART -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Geoffrey GODIE - M. Claude ROUX		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT - M. Jacky WEINMANN
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Fatih DURMAZER - M. Laurent FARON
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M ^{me} Charlotte GANGLOFF -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Jean-Claude MAGER -		<i>Commune de STILL</i> - M. Alexandre GONCALVES - M. Bruno HELBERT
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M. Matthieu FINKLER		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. René SIEBERING -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
Commune de BAREMBACH - -		Commune de PLAINE - -
Commune de BELLEFOSSE - M ^{me} Nadine DA COSTA -		Commune de RANRUPT - M ^{me} Carole FOURIER - M. Guillaume GREFF
Commune de BELMONT - M. Guy HAZEMANN -		Commune de ROTHAU - M ^{me} Viviane BOLLORI -
Commune de BLANCHERUPT - -		Commune de RUSS - M. Maurice CHARTON - M ^{me} Kathia MAILLIOT
Commune de BOURG-BRUCHE - M. Jean-Paul HUMBERT -		Commune de SAALES - -
Commune de COLROY-LA-ROCHE - M. Raphaël VAUDIN -		Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE - M. Lucien DELLA-PPINA - M. Léon KRIEGUER
Commune de FOUDAY - M. Maurice GUIDAT -		Commune de SAULXURES - M. Alain FRANÇOIS -
Commune de GRANDFONTAINE - M. Michel BACHER - M. Laurent JULIEN		Commune de SCHIRMECK - M. Laurent BERTRAND - M. Stéphane JUNG
Commune de LA BROQUE - M. Jean-François WOELFFLIN -		Commune de SOLBACH - M. Michel VERNEVAUT -
Commune de LUTZELHOUSE - M. Christophe BRUNISSEN - M ^{me} Elisabeth DECKERT		Commune d' URMATT - M. Claude HECHT -
Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		Commune de WALDESBACH - -
Commune de NATZWILLER - M ^{me} Laura STEINER KUNTZ - M. Julien SOUDIERE		Commune de WILDESBACH - M ^{me} Virginie ROEHRIG -
Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		Commune de WISCHES - M ^{me} Cyrielle FERRY - M. Alain HUBER

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
M. Jean-Pierre IMBERT	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Noé EBER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
M. Nicolas BATISTA	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Olivier GIRARD
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
Georges KUNTZ	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M ^{me} Corinne DAUCHART
M. Olivier SAINT-JOURS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M ^{me} Charlotte GANGLOFF
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Julien HALTER	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M ^{me} Floriane PIERSON	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Jean-François WOELFFLIN
M. David GAGNIERE	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM	
M. Tommy KOPP	commune de BOERSCH
M. Jorg WOTAWA	commune de BOERSCH
M. Francis BACHELET	commune de ROSHEIM
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE	
M. Michel HUNZIGER	commune de COSSWILLER
M. Bruno MATTERN	commune de FLEXBOURG
M. Alain BRAND	commune de KIRCHHEIM
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	
M ^{me} Carine MEHL	commune d'ALTORF
M. Adrien LACROIX	commune de DORLSHEIM
M. Stéphane HOFFER	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Nathalie HUMMEL	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Olivia LORENTZ	commune d'ERGERSHEIM
M ^{me} Marcelle STEIDEL	commune de WOLXHEIM
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE	
M ^{me} Véra DI PASQUALE	commune de BAREMBACH
M. Dominique MARIAN	commune de BAREMBACH
M ^{me} Anne BOUILLON	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX MARTER	commune de BLANCHERUPT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M ^{me} Annabelle PRINTEMPS	commune de COLROY-LA-ROCHE
M François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M. Jean-Marie GRANDADAM	commune de PLAINE
M ^{me} Amandine PETERSCHMITT	commune de PLAINE
M ^{me} Anne-Marie GONÇALVES	commune de ROTHAU
M ^{me} Anastasia PERRIN	commune de SAALES
M. Jean-Luc WUTTMANN	commune de SAALES
M. Mickaël GUTHMANN	commune d'URMATT
M ^{me} Christine KLEINMANN	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Renée LOEFFLER	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Camille PARENTHOINE	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Frédéric MARTIN

commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{mes} Laetitia FREY, Karine KOPP, Aurélie TISLER

M Yannick FANG

OBJET : DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

SUR proposition de Monsieur le Président de séance,

DESIGNE

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	106
Membres présents	:	98		contre	:	0
Membres représentés	:	8		abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 26 juin 2026**

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 26 juin 2026 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 24 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Socioculturelle de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
La convocation du Comité Directeur a été faite le 18 juin 2026.
Date de mise en ligne sur le site internet le 26 juin 2026.

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (arrivé au point n°7) - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Valérie FUCHS - M ^{me} Delphine HEBTING
<i>Commune de BOERSCH</i> - -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Meghann PEPPER FICKINGER - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Noémie BALZLI - M ^{me} Laetitia FISCHER		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Nicolas FRIEDERICH -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Noé EBER -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - M. Philippe SITTLER -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - Olivier GIRARD -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - Fabien BLAESS - Maëlle JACQUEMARD
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M ^{me} Stéphanie HARTMANN		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M ^{me} Hannah OBER -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M ^{me} Isabelle HEILI-DELELIGNE -		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Jérémie FEBVRET - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - Xavier MULLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN - M. Kévin MOSER
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Cyril LORENTZ - M. Robin MONTAVON
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Freddy NUSS - M ^{me} Mathilde WINNINGER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Marc MEYER - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Antoni BRICE - M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Ysaline LETT - M. Etienne STROH		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M ^{me} Christine METZLER - M ^{me} Martine QUIRIN
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Corinne DAUCHART -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Geoffrey GODIE - M. Claude ROUX		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT - M. Jacky WEINMANN
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Fatih DURMAZER - M. Laurent FARON
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M ^{me} Charlotte GANGLOFF -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Jean-Claude MAGER -		<i>Commune de STILL</i> - M. Alexandre GONCALVES - M. Bruno HELBERT
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M. Matthieu FINKLER		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. René SIEBERING -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
Commune de BAREMBACH - -		Commune de PLAINE - -
Commune de BELLEFOSSE - M ^{me} Nadine DA COSTA -		Commune de RANRUPT - M ^{me} Carole FOURIER - M. Guillaume GREFF
Commune de BELMONT - M. Guy HAZEMANN -		Commune de ROTHAU - M ^{me} Viviane BOLLORI -
Commune de BLANCHERUPT - -		Commune de RUSS - M. Maurice CHARTON - M ^{me} Kathia MAILLIOT
Commune de BOURG-BRUCHE - M. Jean-Paul HUMBERT -		Commune de SAALES - -
Commune de COLROY-LA-ROCHE - M. Raphaël VAUDIN -		Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE - M. Lucien DELLA-PPINA - M. Léon KRIEGUER
Commune de FOUDAY - M. Maurice GUIDAT -		Commune de SAULXURES - M. Alain FRANÇOIS -
Commune de GRANDFONTAINE - M. Michel BACHER - M. Laurent JULIEN		Commune de SCHIRMECK - M. Laurent BERTRAND - M. Stéphane JUNG
Commune de LA BROQUE - M. Jean-François WOELFFLIN -		Commune de SOLBACH - M. Michel VERNEVAUT -
Commune de LUTZELHOUSE - M. Christophe BRUNISSEN - M ^{me} Elisabeth DECKERT		Commune d' URMATT - M. Claude HECHT -
Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		Commune de WALDESBACH - -
Commune de NATZWILLER - M ^{me} Laura STEINER KUNTZ - M. Julien SOUDIERE		Commune de WILDESBACH - M ^{me} Virginie ROEHRIG -
Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		Commune de WISCHES - M ^{me} Cyrielle FERRY - M. Alain HUBER

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
M. Jean-Pierre IMBERT	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Noé EBER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
M. Nicolas BATISTA	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Olivier GIRARD
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
Georges KUNTZ	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M ^{me} Corinne DAUCHART
M. Olivier SAINT-JOURS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M ^{me} Charlotte GANGLOFF
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Julien HALTER	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M ^{me} Floriane PIERSON	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Jean-François WOELFFLIN
M. David GAGNIERE	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM	
M. Tommy KOPP	commune de BOERSCH
M. Jorg WOTAWA	commune de BOERSCH
M. Francis BACHELET	commune de ROSHEIM
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE	
M. Michel HUNZIGER	commune de COSSWILLER
M. Bruno MATTERN	commune de FLEXBOURG
M. Alain BRAND	commune de KIRCHHEIM
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	
M ^{me} Carine MEHL	commune d'ALTORF
M. Adrien LACROIX	commune de DORLSHEIM
M. Stéphane HOFFER	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Nathalie HUMMEL	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Olivia LORENTZ	commune d'ERGERSHEIM
M ^{me} Marcelle STEIDEL	commune de WOLXHEIM
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE	
M ^{me} Véra DI PASQUALE	commune de BAREMBACH
M. Dominique MARIAN	commune de BAREMBACH
M ^{me} Anne BOUILLON	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX MARTER	commune de BLANCHERUPT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M ^{me} Annabelle PRINTEMPS	commune de COLROY-LA-ROCHE
M François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M. Jean-Marie GRANDADAM	commune de PLAINE
M ^{me} Amandine PETERSCHMITT	commune de PLAINE
M ^{me} Anne-Marie GONÇALVES	commune de ROTHAU
M ^{me} Anastasia PERRIN	commune de SAALES
M. Jean-Luc WUTTMANN	commune de SAALES
M. Mickaël GUTHMANN	commune d'URMATT
M ^{me} Christine KLEINMANN	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Renée LOEFFLER	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Camille PARENTHOINE	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Frédéric MARTIN

commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{mes} Laetitia FREY, Karine KOPP, Aurélie TISLER

M Yannick FANG

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 2026

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 2121-23 et R 2121-9 ;

APPROUVE

sans observation le Procès-Verbal des délibérations du Comité Directeur en sa séance du 4 mars 2026 ;

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	103
Membres présents	:	98		contre	:	0
Membres représentés	:	8		abstention	:	3

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 26 juin 2026**

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 26 juin 2026 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 24 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Socioculturelle de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
La convocation du Comité Directeur a été faite le 18 juin 2026.
Date de mise en ligne sur le site internet le 26 juin 2026.

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (arrivé au point n°7) - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Valérie FUCHS - M ^{me} Delphine HEBTING
<i>Commune de BOERSCH</i> - -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Meghann PEPPER FICKINGER - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
<i>Commune de GRENDLBRUCH</i> - M ^{me} Noémie BALZLI - M ^{me} Laetitia FISCHER		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Nicolas FRIEDERICH -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Noé EBER -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - M. Philippe SITTLER -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - Olivier GIRARD -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - Fabien BLAESS - Maëlle JACQUEMARD
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M ^{me} Stéphanie HARTMANN		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M ^{me} Hannah OBER -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M ^{me} Isabelle HEILI-DELELIGNE -		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Jérémie FEBVRET - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - Xavier MULLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN - M. Kévin MOSER
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Cyril LORENTZ - M. Robin MONTAVON
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Freddy NUSS - M ^{me} Mathilde WINNINGER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Marc MEYER - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Antoni BRICE - M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Ysaline LETT - M. Etienne STROH		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M ^{me} Christine METZLER - M ^{me} Martine QUIRIN
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Corinne DAUCHART -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Geoffrey GODIE - M. Claude ROUX		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT - M. Jacky WEINMANN
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Fatih DURMAZER - M. Laurent FARON
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M ^{me} Charlotte GANGLOFF -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Jean-Claude MAGER -		<i>Commune de STILL</i> - M. Alexandre GONCALVES - M. Bruno HELBERT
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M. Matthieu FINKLER		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. René SIEBERING -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - -
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - M ^{me} Nadine DA COSTA -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Carole FOURIER - M. Guillaume GREFF
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Viviane BOLLORI -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M ^{me} Kathia MAILLIOT
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Raphaël VAUDIN -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Lucien DELLA-PPINA - M. Léon KRIEGUER
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Michel BACHER - M. Laurent JULIEN		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M. Laurent BERTRAND - M. Stéphane JUNG
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Jean-François WOELFFLIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M. Christophe BRUNISSEN - M ^{me} Elisabeth DECKERT		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Claude HECHT -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDESBACH</i> - -
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura STEINER KUNTZ - M. Julien SOUDIERE		<i>Commune de WILDESBACH</i> - M ^{me} Virginie ROEHRIG -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M ^{me} Cyrielle FERRY - M. Alain HUBER

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Pierre IMBERT	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Noé EBER
-----------------------	------------------------------------	---------------------------------------

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Nicolas BATISTA	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Olivier GIRARD
--------------------	---------------------	---

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Georges KUNTZ	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M ^{me} Corinne DAUCHART
M. Olivier SAINT-JOURS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M ^{me} Charlotte GANGLOFF

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Julien HALTER	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M ^{me} Floriane PIERSON	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Jean-François WOELFFLIN
M. David GAGNIERE	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Tommy KOPP	commune de BOERSCH
M. Jorg WOTAWA	commune de BOERSCH
M. Francis BACHELET	commune de ROSHEIM
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Michel HUNZIGER	commune de COSSWILLER
M. Bruno MATTERN	commune de FLEXBOURG
M. Alain BRAND	commune de KIRCHHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Carine MEHL	commune d'ALTORF
M. Adrien LACROIX	commune de DORLISHEIM
M. Stéphane HOFFER	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Nathalie HUMMEL	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Olivia LORENTZ	commune d'ERGERSHEIM
M ^{me} Marcelle STEIDEL	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Véra DI PASQUALE	commune de BAREMBACH
M. Dominique MARIAN	commune de BAREMBACH
M ^{me} Anne BOUILLON	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX MARTER	commune de BLANCHERUPT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M ^{me} Annabelle PRINTEMPS	commune de COLROY-LA-ROCHE
M François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M. Jean-Marie GRANDADAM	commune de PLAINE
M ^{me} Amandine PETERSCHMITT	commune de PLAINE
M ^{me} Anne-Marie GONÇALVES	commune de ROTHAU
M ^{me} Anastasia PERRIN	commune de SAALES
M. Jean-Luc WUTTMANN	commune de SAALES
M. Mickaël GUTHMANN	commune d'URMATT
M ^{me} Christine KLEINMANN	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Renée LOEFFLER	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Camille PARENTHOINE	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Frédéric MARTIN

commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{mes} Laetitia FREY, Karine KOPP, Aurélie TISLER

M Yannick FANG

DELIBERATION N° 026-04-2026

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2026

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 2121-23 et R 2121-9 ;

APPROUVE

sans observation le Procès-Verbal des délibérations du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 ;

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	106
Membres présents	:	98		contre	:	0
Membres représentés	:	8		abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 26 juin 2026**

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 26 juin 2026 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 24 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Socioculturelle de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
La convocation du Comité Directeur a été faite le 18 juin 2026.
Date de mise en ligne sur le site internet le 26 juin 2026.

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (arrivé au point n°7) - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Valérie FUCHS - M ^{me} Delphine HEBTING
<i>Commune de BOERSCH</i> - -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Meghann PEPPER FICKINGER - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
<i>Commune de GRENDLBRUCH</i> - M ^{me} Noémie BALZLI - M ^{me} Laetitia FISCHER		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Nicolas FRIEDERICH -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Noé EBER -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - M. Philippe SITTLER -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - Olivier GIRARD -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - Fabien BLAESS - Maëlle JACQUEMARD
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M ^{me} Stéphanie HARTMANN		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M ^{me} Hannah OBER -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M ^{me} Isabelle HEILI-DELELIGNE -		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Jérémie FEBVRET - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - Xavier MULLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
Commune de NORDHEIM - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		Commune de TRAENHEIM - M. Frédéric BASTIAN - M. Kévin MOSER
Commune d' ODRATZHEIM - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER		Commune de WANGEN - M. Cyril LORENTZ - M. Robin MONTAVON
Commune de ROMANSWILLER - M. Freddy NUSS - M ^{me} Mathilde WINNINGER		Commune de WASSELONNE - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT - M. Marc MEYER - M. Franck ZUSATZ		Commune de WESTHOFFEN - M. Antoni BRICE - M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
Commune d' ALTORF - M. Olivier MEYFROIDT -		Commune de GRESSWILLER - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
Commune d' AVOLSHEIM - M ^{me} Ysaline LETT - M. Etienne STROH		Commune de HEILIGENBERG - M ^{me} Christine METZLER - M ^{me} Martine QUIRIN
Commune de DACHSTEIN - M ^{me} Corinne DAUCHART -		Commune de MOLSHEIM - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE - M. Geoffrey GODIE - M. Claude ROUX		Commune de MUTZIG - M. Arnaud THIEBAUT - M. Jacky WEINMANN
Commune de DORLISHEIM - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		Commune de NIEDERHASLACH - M. Fatih DURMAZER - M. Laurent FARON
Commune de DUPPIGHEIM - -		Commune d' OBERHASLACH - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER
Commune de DUTTLENHEIM - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		Commune de SOULTZ-LES-BAINS - M ^{me} Charlotte GANGLOFF -
Commune d' ERGERSHEIM - M. Jean-Claude MAGER -		Commune de STILL - M. Alexandre GONCALVES - M. Bruno HELBERT
Commune d' ERNOLSHEIM-BRUCHE - M. Jean-Marc KLEIN - M. Matthieu FINKLER		Commune de WOLXHEIM - M. René SIEBERING -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - -
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - M ^{me} Nadine DA COSTA -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Carole FOURIER - M. Guillaume GREFF
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Viviane BOLLORI -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M ^{me} Kathia MAILLIOT
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Raphaël VAUDIN -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Lucien DELLA-PPINA - M. Léon KRIEGUER
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Michel BACHER - M. Laurent JULIEN		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M. Laurent BERTRAND - M. Stéphane JUNG
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Jean-François WOELFFLIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M. Christophe BRUNISSEN - M ^{me} Elisabeth DECKERT		<i>Commune de URMATT</i> - M. Claude HECHT -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDESBACH</i> - -
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura STEINER KUNTZ - M. Julien SOUDIERE		<i>Commune de WILDESBACH</i> - M ^{me} Virginie ROEHRIG -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M ^{me} Cyrielle FERRY - M. Alain HUBER

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Pierre IMBERT	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Noé EBER
-----------------------	------------------------------------	---------------------------------------

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Nicolas BATISTA	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Olivier GIRARD
--------------------	---------------------	---

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Georges KUNTZ	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M ^{me} Corinne DAUCHART
M. Olivier SAINT-JOURS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M ^{me} Charlotte GANGLOFF

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Julien HALTER	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M ^{me} Floriane PIERSON	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Jean-François WOELFFLIN
M. David GAGNIERE	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Tommy KOPP	commune de BOERSCH
M. Jorg WOTAWA	commune de BOERSCH
M. Francis BACHELET	commune de ROSHEIM
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Michel HUNZIGER	commune de COSSWILLER
M. Bruno MATTERN	commune de FLEXBOURG
M. Alain BRAND	commune de KIRCHHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Carine MEHL	commune d'ALTORF
M. Adrien LACROIX	commune de DORLSHEIM
M. Stéphane HOFFER	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Nathalie HUMMEL	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Olivia LORENTZ	commune d'ERGERSHEIM
M ^{me} Marcelle STEIDEL	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Véra DI PASQUALE	commune de BAREMBACH
M. Dominique MARIAN	commune de BAREMBACH
M ^{me} Anne BOUILLON	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX MARTER	commune de BLANCHERUPT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M ^{me} Annabelle PRINTEMPS	commune de COLROY-LA-ROCHE
M François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M. Jean-Marie GRANDADAM	commune de PLAINE
M ^{me} Amandine PETERSCHMITT	commune de PLAINE
M ^{me} Anne-Marie GONÇALVES	commune de ROTHAU
M ^{me} Anastasia PERRIN	commune de SAALES
M. Jean-Luc WUTTMANN	commune de SAALES
M. Mickaël GUTHMANN	commune d'URMATT
M ^{me} Christine KLEINMANN	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Renée LOEFFLER	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Camille PARENTHOINE	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Frédéric MARTIN

commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{mes} Laetitia FREY, Karine KOPP, Aurélie TISLER

M Yannick FANG

OBJET : COMPTE RENDU D'INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS PERMANENTES – PERIODE DU 1^{ER} FEVRIER AU 31 MAI 2026

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 5211-10 et L 5711-1 ;

VU les délibérations N°019-03-2026 et N°020-03-2026 du Comité Directeur en sa séance du 20 mai 2026 statuant sur les délégations permanentes au Président et au Bureau ;

PREND ACTE

du compte rendu d'information communiqué par Monsieur le Président au titre des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de leurs délégations permanentes pour la période du 1^{er} février au 31 mai 2026.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	106
Membres présents	:	98		contre	:	0
Membres représentés	:	8		abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 26 juin 2026**

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 26 juin 2026 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 24 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Socioculturelle de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
La convocation du Comité Directeur a été faite le 18 juin 2026.
Date de mise en ligne sur le site internet le 26 juin 2026.

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (arrivé au point n°7) - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Valérie FUCHS - M ^{me} Delphine HEBTING
<i>Commune de BOERSCH</i> - -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Meghann PEPPER FICKINGER - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
<i>Commune de GRENDLBRUCH</i> - M ^{me} Noémie BALZLI - M ^{me} Laetitia FISCHER		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Nicolas FRIEDERICH -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Noé EBER -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - M. Philippe SITTLER -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - Olivier GIRARD -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - Fabien BLAESS - Maëlle JACQUEMARD
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M ^{me} Stéphanie HARTMANN		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M ^{me} Hannah OBER -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M ^{me} Isabelle HEILI-DELELIGNE -		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Jérémie FEBVRET - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - Xavier MULLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN - M. Kévin MOSER
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Cyril LORENTZ - M. Robin MONTAVON
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Freddy NUSS - M ^{me} Mathilde WINNINGER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Marc MEYER - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Antoni BRICE - M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Ysaline LETT - M. Etienne STROH		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M ^{me} Christine METZLER - M ^{me} Martine QUIRIN
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Corinne DAUCHART -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Geoffrey GODIE - M. Claude ROUX		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT - M. Jacky WEINMANN
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Fatih DURMAZER - M. Laurent FARON
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M ^{me} Charlotte GANGLOFF -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Jean-Claude MAGER -		<i>Commune de STILL</i> - M. Alexandre GONCALVES - M. Bruno HELBERT
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M. Matthieu FINKLER		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. René SIEBERING -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - -
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - M ^{me} Nadine DA COSTA -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Carole FOURIER - M. Guillaume GREFF
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Viviane BOLLORI -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M ^{me} Kathia MAILLIOT
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Raphaël VAUDIN -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Lucien DELLA-PPINA - M. Léon KRIEGUER
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Michel BACHER - M. Laurent JULIEN		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M. Laurent BERTRAND - M. Stéphane JUNG
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Jean-François WOELFFLIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M. Christophe BRUNISSEN - M ^{me} Elisabeth DECKERT		<i>Commune de URMATT</i> - M. Claude HECHT -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDESBACH</i> - -
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura STEINER KUNTZ - M. Julien SOUDIERE		<i>Commune de WILDESBACH</i> - M ^{me} Virginie ROEHRIG -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M ^{me} Cyrielle FERRY - M. Alain HUBER

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Pierre IMBERT	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Noé EBER
-----------------------	------------------------------------	---------------------------------------

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Nicolas BATISTA	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Olivier GIRARD
--------------------	---------------------	---

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Georges KUNTZ	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M ^{me} Corinne DAUCHART
M. Olivier SAINT-JOURS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M ^{me} Charlotte GANGLOFF

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Julien HALTER	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M ^{me} Floriane PIERSON	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Jean-François WOELFFLIN
M. David GAGNIERE	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Tommy KOPP	commune de BOERSCH
M. Jorg WOTAWA	commune de BOERSCH
M. Francis BACHELET	commune de ROSHEIM
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Michel HUNZIGER	commune de COSSWILLER
M. Bruno MATTERN	commune de FLEXBOURG
M. Alain BRAND	commune de KIRCHHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Carine MEHL	commune d'ALTORF
M. Adrien LACROIX	commune de DORLISHEIM
M. Stéphane HOFFER	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Nathalie HUMMEL	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Olivia LORENTZ	commune d'ERGERSHEIM
M ^{me} Marcelle STEIDEL	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Véra DI PASQUALE	commune de BAREMBACH
M. Dominique MARIAN	commune de BAREMBACH
M ^{me} Anne BOUILLON	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX MARTER	commune de BLANCHERUPT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M ^{me} Annabelle PRINTEMPS	commune de COLROY-LA-ROCHE
M François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M. Jean-Marie GRANDADAM	commune de PLAINE
M ^{me} Amandine PETERSCHMITT	commune de PLAINE
M ^{me} Anne-Marie GONÇALVES	commune de ROTHAU
M ^{me} Anastasia PERRIN	commune de SAALES
M. Jean-Luc WUTTMANN	commune de SAALES
M. Mickaël GUTHMANN	commune d'URMATT
M ^{me} Christine KLEINMANN	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Renée LOEFFLER	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Camille PARENTHOINE	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Frédéric MARTIN

commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{mes} Laetitia FREY, Karine KOPP, Aurélie TISLER

M Yannick FANG

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DIRECTEUR

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2128-8, L 5211-1 2^{ème} alinéa et L5711-1 ;

1° DECIDE

d'adopter le nouveau Règlement Intérieur du Comité Directeur tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2° RAPPELLE

qu'au regard de sa nature d'acte administratif à caractère réglementaire, le Règlement Intérieur peut être soumis au contrôle juridictionnel du Tribunal Administratif ;

3° PREND ACTE

que le Règlement Intérieur du Comité Directeur sera conservé au niveau des archives du Syndicat.

Membres en exercice	:	138
Membres présents	:	98
Membres représentés	:	8

Vote à main levée :	pour	:	106
	contre	:	0
	abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 26 juin 2026**

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 26 juin 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Règlement intérieur du Comité Directeur Juin 2026

SOMMAIRE

CHAPITRE I : Réunions du Comité Directeur	40
Article 1 : Périodicité des séances (articles L. 2121-9 et L. 5211-11 du CGCT)	40
Article 2 : Convocations (article L. 2121-10 et L. 2121-12 du CGCT)	40
Article 3 : Ordre du jour (article L. 2121-10 du CGCT)	41
Article 4 : Accès aux dossiers (articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du CGCT)	41
Article 5 : Questions orales (article L. 2121-19 du CGCT)	42
Article 6 : Questions écrites	42
CHAPITRE II : Comités consultatifs et missions d'information et d'évaluation	42
Article 7 (article L. 2143-2 du CGCT) :	42
Article 8 (article L. 2121-22-1 du CGCT) :	42
CHAPITRE III : Tenue des séances du Comité Directeur	43
Article 9 : Présidence (articles L. 2121-14 et L. 2122-8)	43
Article 10 : Quorum (article L. 2121-17 du CGCT)	43
Article 11 : Pouvoirs (article L. 2121-20 du CGCT)	44
Article 12 : Secrétariat de séance (article L. L2541-6 du CGCT)	44
Article 13 : Accès et tenue du public (articles L. 2121-18 alinéa 1 ^{er} du CGCT)	45
Article 14 : Séance à huis clos (article L. 5211-11 du CGCT)	45
Article 15 : Police de l'assemblée (article L. 2121-16 du CGCT)	45
CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations	45
Article 16 : Déroulement de la séance	45
Article 17 : Débats ordinaires	46
Article 18 : Débat d'orientation budgétaire (articles L. 1612-26 et L. 2312-1 du CGCT)	46
Article 19 : Suspension de séance	47
Article 22 : Clôture de toute discussion	48
CHAPITRE V : Information du public	48
Article 23 : Procès-verbaux et registre des délibérations (articles L. 2121-23 du CGCT)	48
Article 24 : Listes des délibérations examinées Comptes rendus (article L. 2121-25 du CGCT)	48
CHAPITRE VI : Dispositions diverses	48
Article 25 : Modification du règlement	48
Article 26 : Application du règlement	49

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en son article L. 2121-8 rend obligatoire, pour les communes de 1 000 habitants et plus, l'élaboration d'un règlement intérieur. Par application combinée des articles L 5211-1, 2^{ème} alinéa et L 5711-1, le syndicat est également soumis à cette obligation.

Les règles de fonctionnement du Comité Directeur, les modalités d'organisation de ses débats, les conditions de publicité de ses délibérations sont dès lors fixées par le présent Règlement Intérieur au respect des dispositions législatives et réglementaires issues du CGCT. Ce document est primordial pour assurer le bon fonctionnement du syndicat et permettre aux membres du Comité Directeur de remplir leur mandat de façon efficace et démocratique.

Le règlement intérieur est un acte administratif soumis au contrôle juridictionnel et peut ainsi être déféré au Tribunal Administratif de Strasbourg.

CHAPITRE I : Réunions du Comité Directeur

Article 1 : Périodicité des séances (articles L. 2121-9 et L. 5211-11 du CGCT)

Le Comité Directeur se réunit au moins une fois par semestre et à chaque fois que le Président le juge utile.

Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du Comité Directeur en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abréger ce délai.

Article 2 : Convocations (article L. 2121-10 et L. 2121-12 du CGCT)

Toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou si les délégués en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse. Les documents de travail, notes de synthèse et autres, peuvent également être mis à disposition des délégués sur une plateforme de téléchargement sécurisée, les délégués étant alors informés par courrier électronique de la mise à disposition de ces documents.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. Conformément aux statuts du syndicat, les réunions de l'assemblée délibérante pourront se tenir sur tout le territoire du SMICTOMME.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Comité Directeur, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la convocation aux membres du Comité Directeur.

Article 3 : Ordre du jour (article L. 2121-10 du CGCT)

Le Président fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public. Dans le cas où la séance se tient sur demande du tiers des membres du Comité Directeur, le Président est tenu de mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande.

Le Président a la possibilité de soumettre exceptionnellement à l'approbation de l'Assemblée des points complémentaires qu'il convient de rajouter impérativement aux délibérations et qui n'ont pas pu faire l'objet, pour des raisons strictement matérielles, d'une inscription dans les délais de convocation requis. Les points concernés ne peuvent être rajoutés à l'ordre du jour qu'en cas d'approbation du Comité directeur à la majorité.

Article 4 : Accès aux dossiers (articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du CGCT)

Tout membre du Comité Directeur a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du syndicat qui font l'objet d'une délibération.

Durant les cinq jours précédant la séance, les délégués peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place, au siège du syndicat et aux heures ouvrables.

Si la délibération sur laquelle les membres du Comité Directeur sont amenés à se prononcer concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à la demande de chaque délégué, être consulté au siège du syndicat par tout délégué dans les cinq jours précédant la séance. La consultation des dossiers, projets de contrat ou de marchés sera possible sur demande écrite adressée au Président, 24 heures avant la date de consultation souhaitée.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du Président.

Article 5 : Questions orales (article L. 2121-19 du CGCT)

Lors de chaque séance du Comité Directeur, les délégués peuvent poser des questions orales auxquelles le Président ou le(s) Vice-Président(s) compétent(s) répond(ent) directement.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le Président peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Comité Directeur spécialement organisée à cet effet.

Article 6 : Questions écrites

Chaque membre du Comité Directeur peut adresser au Président des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant le syndicat ou l'action syndicale.

CHAPITRE II : Comités consultatifs et missions d'information et d'évaluation

Article 7 (article L. 2143-2 du CGCT) :

Le Comité Directeur peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt syndical concernant tout ou partie du territoire du SMICTOMME. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Comité Directeur, notamment des représentants des associations locales.

La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du Comité Directeur.

Chaque comité, présidé par un membre du Comité Directeur désigné parmi ses membres par le Président, est composé d'élus et de personnalités extérieures à l'assemblée et particulièrement qualifiées ou concernées par le sujet soumis à l'examen du comité.

Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le Comité Directeur.

Article 8 (article L. 2121-22-1 du CGCT) :

La demande de création d'une mission d'information et d'évaluation devra être adressée au Président, au moins 15 jours avant la date de la séance du Comité Directeur où elle sera examinée, sous forme d'un projet de délibération motivé, exposant précisément l'objet de la mission envisagée.

Elle devra être signée par au moins un sixième des délégués.

Le Président la soumet alors au vote du Comité Directeur qui seul décide de l'opportunité de sa création.

Le Comité Directeur fixe l'objet de la mission, sa durée (à préciser et qui ne peut excéder 6 mois à compter de la délibération de création) et sa composition.

Ses membres sont désignés par le Comité Directeur.

La mission d'information et d'évaluation peut également inviter à participer, avec voix consultative, des personnes qualifiées, extérieures au Comité Directeur, dont l'audition lui paraît utile. Toutefois, si elle décide d'entendre un membre du personnel, **elle ne peut le faire que sous couvert du Président et en présence du directeur général des services ou de son représentant.**

Les rapports remis au Président par la mission d'information et d'évaluation ne sauraient en aucun cas lier le Comité Directeur. Ils font l'objet d'une présentation en séance du Comité Directeur et d'un débat ne donnant pas lieu à vote.

CHAPITRE III : Tenue des séances du Comité Directeur

Article 9 : Présidence (articles L. 2121-14 et L. 2122-8)

Le Comité Directeur est présidé par le Président du syndicat et à défaut par celui qui le remplace.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Comité Directeur.

Dans les séances où le compte financier unique est débattu, la présidence de séance pour le vote du Compte Administratif revient à un membre du Comité Directeur désigné par celui-ci. Le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer avant le vote.

Le Président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Article 10 : Quorum (article L. 2121-17 du CGCT)

Le Comité Directeur ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Comité Directeur est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un membre du Comité Directeur s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le Président lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Les pouvoirs donnés par les membres absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Article 11 : Pouvoirs (article L. 2121-20 du CGCT)

Les délégués au syndicat n'ont pas de suppléant.

Tout délégué empêché d'assister à une séance du Comité Directeur doit en aviser le Président, si possible par écrit.

Un délégué empêché d'assister à une séance peut donner à un délégué de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée ou de congé de maternité dans les conditions prévues à l'article L. 331-3 du code de la sécurité sociale, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délégués peuvent faire connaître leur empêchement et le nom de leur mandataire par tout moyen, notamment électronique, avant le début de la séance auprès des services administratifs ou du Président. Le mandat de procuration doit être déposé au siège du syndicat ou remis au Président de l'assemblée au plus tard avant l'ouverture de la séance pour lui conférer pleine validité.

La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un délégué obligé de se retirer avant la fin de la séance. Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les délégués qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Président leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Article 12 : Secrétariat de séance (article L. L2541-6 du CGCT)

Au début de chacune de ses séances, le Comité Directeur désigne son secrétaire. Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance, assiste le Président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du Président et restent tenus à l'obligation de réserve.

Article 13 : Accès et tenue du public (articles L. 2121-18 alinéa 1^{er} du CGCT)

Les séances du Comité Directeur sont publiques.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Article 14 : Séance à huis clos (article L. 5211-11 du CGCT)

Sur la demande de cinq membres ou du Président, l'organe délibérant peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Lorsque le huis clos est adopté, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 15 : Police de l'assemblée (article L. 2121-16 du CGCT)

Le Président a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires...), le Président en dresse un procès-verbal et en saisit immédiatement le procureur de la République.

Il appartient au Président ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations

Article 16 : Déroulement de la séance

Le Président, ou le cas échéant son « remplaçant » préside les séances du Comité Directeur.

A l'ouverture de la séance, il fait constater la présence des délégués par émargement d'une liste nominative, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Président appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour et soumet exceptionnellement à l'approbation du Comité Directeur les points complémentaires qu'il conviendrait de rajouter impérativement aux délibérations et qui n'ont pu faire l'objet, pour des raisons strictement matérielles, d'une inscription dans les délais de convocation requis ; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Sans préjudice du contrôle de légalité, une telle adjonction serait exclusivement limitée à des questions revêtant une urgence extrême en étant obligatoirement soumise à une décision de l'assemblée délibérante portant modification de l'ordre du jour.

Le Président accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Le Président donne ensuite lecture des différents rapports liminaires et notamment des décisions que le Bureau et lui-même ont prises en vertu des délégations permanentes du Comité Directeur conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, puis il aborde les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Chaque affaire fait l'objet d'une présentation par le Président ou les rapporteurs désignés par lui. Le Président peut autoriser les chefs de service à apporter des précisions sur l'affaire en cours d'examen.

Article 17 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le Président aux membres du Comité Directeur qui la demandent. Aucun membre du Comité Directeur ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Président même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Les membres du Comité Directeur prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du Comité Directeur s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Président qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 15.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Article 18 : Débat d'orientation budgétaire (articles L. 1612-26 et L. 2312-1 du CGCT)

Le débat d'orientation budgétaire a lieu dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget de l'exercice, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il ne donne pas lieu à un vote. Il sera acté par une délibération spécifique, annexé au procès-verbal de séance.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport est mis à la disposition des délégués cinq jours au moins avant la séance. Il est accompagné des annexes aux documents budgétaires prévus par les lois et règlements en vigueur.

Article 19 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le Président de séance. Le Président peut mettre aux voix toute demande émanant d'un délégué.

Il revient au Président de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 20 : Amendement

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au Comité Directeur. Ils doivent être présentés par écrit au Président avant la séance.

Le Comité Directeur décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Article 21 : Votes (articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du CGCT)

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Le Comité Directeur vote de l'une des trois manières suivantes :

- à main levée,
- au scrutin public par appel nominal,
- au scrutin secret.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Le résultat est constaté par le Président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour, le nombre de votants contre et les abstentions.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.

Il est voté au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Le Comité Directeur peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si un membre du Comité Directeur est personnellement concerné par une délibération, il lui appartient de le signaler au Président et de ne pas prendre part au vote.

Article 22 : Clôture de toute discussion

Les membres du Comité Directeur prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président de séance.

Il appartient au Président de séance seul de mettre fin aux débats.

CHAPITRE V : Information du public

Article 23 : Procès-verbaux et registre des délibérations (articles L. 2121-23 du CGCT)

Les séances publiques du Comité Directeur sont enregistrées.

Les délibérations adoptées par le Comité Directeur donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal reproduisant l'intégralité des textes adoptés avec leurs votes respectifs. Les délibérations sont inscrites par ordre de date dans le procès-verbal. Le procès-verbal est signé par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer. La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations. Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Comité Directeur.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement, ce point étant toujours porté à l'ordre du jour, sauf dans le cas des délibérations approuvées et signées séance tenante.

Les membres du Comité Directeur ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification est ratifiée de suite et portée au procès-verbal.

L'intégralité du procès-verbal des délibérations est tenue à la disposition du public.

Article 24 : Listes des délibérations examinées Comptes rendus (article L. 2121-25 du CGCT)

Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le Comité Directeur est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet.

CHAPITRE VI : Dispositions diverses

Article 25 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Président ou d'un tiers des membres en exercice du Comité Directeur.

Article 26 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable au Comité Directeur du SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE MOLSHEIM ET ENVIRONS.

Séance du 24 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Socioculturelle de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
La convocation du Comité Directeur a été faite le 18 juin 2026.
Date de mise en ligne sur le site internet le 26 juin 2026.

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (arrivé au point n°7) - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Valérie FUCHS - M ^{me} Delphine HEBTING
<i>Commune de BOERSCH</i> - -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Meghann PEPPER FICKINGER - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
<i>Commune de GRENDLBRUCH</i> - M ^{me} Noémie BALZLI - M ^{me} Laetitia FISCHER		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Nicolas FRIEDERICH -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Noé EBER -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - M. Philippe SITTLER -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - Olivier GIRARD -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - Fabien BLAESS - Maëlle JACQUEMARD
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M ^{me} Stéphanie HARTMANN		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M ^{me} Hannah OBER -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M ^{me} Isabelle HEILI-DELELIGNE -		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Jérémie FEBVRET - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - Xavier MULLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN - M. Kévin MOSER
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Cyril LORENTZ - M. Robin MONTAVON
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Freddy NUSS - M ^{me} Mathilde WINNINGER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Marc MEYER - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Antoni BRICE - M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Ysaline LETT - M. Etienne STROH		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M ^{me} Christine METZLER - M ^{me} Martine QUIRIN
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Corinne DAUCHART -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Geoffrey GODIE - M. Claude ROUX		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT - M. Jacky WEINMANN
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Fatih DURMAZER - M. Laurent FARON
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M ^{me} Charlotte GANGLOFF -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Jean-Claude MAGER -		<i>Commune de STILL</i> - M. Alexandre GONCALVES - M. Bruno HELBERT
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M. Matthieu FINKLER		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. René SIEBERING -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - -
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - M ^{me} Nadine DA COSTA -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Carole FOURIER - M. Guillaume GREFF
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Viviane BOLLORI -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M ^{me} Kathia MAILLIOT
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Raphaël VAUDIN -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Lucien DELLA-PPINA - M. Léon KRIEGUER
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Michel BACHER - M. Laurent JULIEN		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M. Laurent BERTRAND - M. Stéphane JUNG
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Jean-François WOELFFLIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M. Christophe BRUNISSEN - M ^{me} Elisabeth DECKERT		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Claude HECHT -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDESBACH</i> - -
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura STEINER KUNTZ - M. Julien SOUDIERE		<i>Commune de WILDESBACH</i> - M ^{me} Virginie ROEHRIG -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M ^{me} Cyrielle FERRY - M. Alain HUBER

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
M. Jean-Pierre IMBERT	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Noé EBER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
M. Nicolas BATISTA	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Olivier GIRARD
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
Georges KUNTZ	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M ^{me} Corinne DAUCHART
M. Olivier SAINT-JOURS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M ^{me} Charlotte GANGLOFF
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
M. Julien HALTER	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M ^{me} Floriane PIERSON	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Jean-François WOELFFLIN
M. David GAGNIERE	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM	
M. Tommy KOPP	commune de BOERSCH
M. Jorg WOTAWA	commune de BOERSCH
M. Francis BACHELET	commune de ROSHEIM
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE	
M. Michel HUNZIGER	commune de COSSWILLER
M. Bruno MATTERN	commune de FLEXBOURG
M. Alain BRAND	commune de KIRCHHEIM
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	
M ^{me} Carine MEHL	commune d'ALTORF
M. Adrien LACROIX	commune de DORLSHEIM
M. Stéphane HOFFER	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Nathalie HUMMEL	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Olivia LORENTZ	commune d'ERGERSHEIM
M ^{me} Marcelle STEIDEL	commune de WOLXHEIM
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE	
M ^{me} Véra DI PASQUALE	commune de BAREMBACH
M. Dominique MARIAN	commune de BAREMBACH
M ^{me} Anne BOUILLON	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX MARTER	commune de BLANCHERUPT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M ^{me} Annabelle PRINTEMPS	commune de COLROY-LA-ROCHE
M François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M. Jean-Marie GRANDADAM	commune de PLAINE
M ^{me} Amandine PETERSCHMITT	commune de PLAINE
M ^{me} Anne-Marie GONÇALVES	commune de ROTHAU
M ^{me} Anastasia PERRIN	commune de SAALES
M. Jean-Luc WUTTMANN	commune de SAALES
M. Mickaël GUTHMANN	commune d'URMATT
M ^{me} Christine KLEINMANN	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Renée LOEFFLER	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Camille PARENTHOINE	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Frédéric MARTIN

commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{mes} Laetitia FREY, Karine KOPP, Aurélie TISLER

M Yannick FANG

DELIBERATION N° 029-04-2026

OBJET : RAPPORT ANNUEL POUR 2025 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39;
- VU** le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 rectifié le 17 juin 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets et notamment son article 1^{er} ;
- VU** la note explicative de synthèse produite à l'appui de la présente séance ;

SUR L'EXPOSE de Monsieur le Président portant présentation des éléments normalisés fixés par le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

ET APRES EN AVOIR DEBATTU,

APPROUVE SANS OBSERVATION

le Rapport Annuel pour 2025 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim et Environs.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	106
Membres présents	:	98		contre	:	0
Membres représentés	:	8		abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 26 juin 2026**

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 26 juin 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du 24 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Socioculturelle de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
La convocation du Comité Directeur a été faite le 18 juin 2026.
Date de mise en ligne sur le site internet le 26 juin 2026.

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (arrivé au point n°7) - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Valérie FUCHS - M ^{me} Delphine HEBTING
<i>Commune de BOERSCH</i> - -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Meghann PEPPER FICKINGER - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
<i>Commune de GRENDLBRUCH</i> - M ^{me} Noémie BALZLI - M ^{me} Laetitia FISCHER		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Nicolas FRIEDERICH -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Noé EBER -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - M. Philippe SITTLER -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - Olivier GIRARD -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - Fabien BLAESS - Maëlle JACQUEMARD
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M ^{me} Stéphanie HARTMANN		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M ^{me} Hannah OBER -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M ^{me} Isabelle HEILI-DELELIGNE -		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Jérémie FEBVRET - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - Xavier MULLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN - M. Kévin MOSER
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Cyril LORENTZ - M. Robin MONTAVON
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Freddy NUSS - M ^{me} Mathilde WINNINGER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Marc MEYER - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Antoni BRICE - M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Ysaline LETT - M. Etienne STROH		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M ^{me} Christine METZLER - M ^{me} Martine QUIRIN
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Corinne DAUCHART -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Geoffrey GODIE - M. Claude ROUX		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT - M. Jacky WEINMANN
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Fatih DURMAZER - M. Laurent FARON
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M ^{me} Charlotte GANGLOFF -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Jean-Claude MAGER -		<i>Commune de STILL</i> - M. Alexandre GONCALVES - M. Bruno HELBERT
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M. Matthieu FINKLER		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. René SIEBERING -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - -
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - M ^{me} Nadine DA COSTA -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Carole FOURIER - M. Guillaume GREFF
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Viviane BOLLORI -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M ^{me} Kathia MAILLIOT
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Raphaël VAUDIN -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Lucien DELLA-PPINA - M. Léon KRIEGUER
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Michel BACHER - M. Laurent JULIEN		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M. Laurent BERTRAND - M. Stéphane JUNG
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Jean-François WOELFFLIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M. Christophe BRUNISSEN - M ^{me} Elisabeth DECKERT		<i>Commune de URMATT</i> - M. Claude HECHT -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDESBACH</i> - -
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura STEINER KUNTZ - M. Julien SOUDIERE		<i>Commune de WILDESBACH</i> - M ^{me} Virginie ROEHRIG -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M ^{me} Cyrielle FERRY - M. Alain HUBER

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Pierre IMBERT	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Noé EBER
-----------------------	------------------------------------	---------------------------------------

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Nicolas BATISTA	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Olivier GIRARD
--------------------	---------------------	---

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Georges KUNTZ	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M ^{me} Corinne DAUCHART
M. Olivier SAINT-JOURS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M ^{me} Charlotte GANGLOFF

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Julien HALTER	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M ^{me} Floriane PIERSON	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Jean-François WOELFFLIN
M. David GAGNIERE	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Tommy KOPP	commune de BOERSCH
M. Jorg WOTAWA	commune de BOERSCH
M. Francis BACHELET	commune de ROSHEIM
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Michel HUNZIGER	commune de COSSWILLER
M. Bruno MATTERN	commune de FLEXBOURG
M. Alain BRAND	commune de KIRCHHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Carine MEHL	commune d'ALTORF
M. Adrien LACROIX	commune de DORLSHEIM
M. Stéphane HOFFER	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Nathalie HUMMEL	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Olivia LORENTZ	commune d'ERGERSHEIM
M ^{me} Marcelle STEIDEL	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Véra DI PASQUALE	commune de BAREMBACH
M. Dominique MARIAN	commune de BAREMBACH
M ^{me} Anne BOUILLON	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX MARTER	commune de BLANCHERUPT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M ^{me} Annabelle PRINTEMPS	commune de COLROY-LA-ROCHE
M François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M. Jean-Marie GRANDADAM	commune de PLAINE
M ^{me} Amandine PETERSCHMITT	commune de PLAINE
M ^{me} Anne-Marie GONÇALVES	commune de ROTHAU
M ^{me} Anastasia PERRIN	commune de SAALES
M. Jean-Luc WUTTMANN	commune de SAALES
M. Mickaël GUTHMANN	commune d'URMATT
M ^{me} Christine KLEINMANN	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Renée LOEFFLER	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Camille PARENTHOINE	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Frédéric MARTIN

commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{mes} Laetitia FREY, Karine KOPP, Aurélie TISLER

M Yannick FANG

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Monsieur le Président n'a pas participé au vote – art. L. 2121-14 du CGCT

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L2121-14 et L1612-12 ;
- VU** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019
- VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
- VU** le décret N° 2007-687 du 4 mai 2007 pris en application de la loi organique N° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances et en ce qui concerne la période complémentaire de l'année civile ;
- VU** l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du 30 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- VU** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;
- VU** le CFU de l'année 2025 ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la l'établissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

CONSIDERANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir de procuration ;

1° PROCEDE EN LIMINAIRE

à la désignation du Président de séance pour l'examen des comptes conformément à l'article L 2543-8 du CGCT, en nommant à cet effet Monsieur Jean BIEHLER, 1^{er} Vice-Président ;

2° APPROUVE

le compte financier unique 2025 dont la balance générale des comptes est arrêtée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 en €	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 en €
DEPENSES REELLES	15 313 000.00	12 790 748.48
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 401 000.00	8 254 420.74
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 500 000.00	4 311 472.59
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	146 000.00	112 012.85
66 - CHARGES FINANCIERES	21 000.00	0.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	125 000.00	6 033.60
68 - PROVISIONS	120 000.00	106 808.70
DEPENSES D'ORDRE	1 878 100.00	950 896.07
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	628 100.00	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 250 000.00	950 896.07
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 191 100.00	13 741 644.55
RECETTES REELLES	17 091 100.00	17 711 707.02
013 - ATTENUATION DE CHARGES	129 987.30	230 140.02
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	10 410 000.00	10 751 156.79
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 741 000.00	1 853 585.90
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00	711.48
76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	19 368.00
78 - REPRISES PROVISIONS	0.00	46 632.13
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	4 810 112.70	4 810 112.70
RECETTES D'ORDRE	100 000.00	47 747.55
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000.00	47 747.55
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 191 100.00	17 759 454.57
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT hors résultat reporté (N-1)		-792 302.68
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		4 017 810.02

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2025 (RAR + vote)		COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES en €	RECETTES en €	DEPENSES en €	RECETTES en €
	OPERATIONS REELLES	9 441 400.00	2 201 419.77	3 220 759.51	513 847.17
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		129 828.55		128 217.79
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		16 000.00		385 629.38
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (y compris 165)	20 000.00	2 055 591.22		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	438 717.54		118 356.24	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 673 632.45		2 120 759.54	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 309 050.01		981 643.73	
	RESULTATS REPORTEES ET AFFECTES	0.00	5 461 880.23	0.00	5 461 880.23
001	SOLDES D'EXECUTION (N-1)		5 461 880.23		5 461 880.23
	OPERATIONS D'ORDRE	260 000.00	2 038 100.00	98 157.55	1 001 306.07
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		628 100.00	0.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000.00	1 250 000.00	47 747.55	950 896.07
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	160 000.00	160 000.00	50 410.00	50 410.00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	9 701 400.00	9 701 400.00	3 318 917.06	6 977 033.47
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE					-1 803 763.82 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT					3 658 116.41 €
RAR au 31/12/2025					3 270 114.95 €
Résultat corrigé des RAR au 31/12/2025					388 001.46 €

3° CONSTATE

- un résultat de la section de fonctionnement de 4 017 810,02 €,
- un résultat de la section d'investissement de 3 658 116,41 €, corrigé des restes à réaliser 2025 sur 2026 de 388 001,46 €.

Soit un résultat de clôture cumulé 2025 de 7 675 926,43 € et de 4 405 811,48 € corrigé des restes à réaliser.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	105
Membres présents	:	98		contre	:	0
Membres représentés	:	8		abstention	:	1

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 26 juin 2026**

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 26 juin 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Comité Directeur du 24 juin 2026

PREAMBULE

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique (CFU) et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au JORF n°0306 du 31 décembre 2025.

Il précise les conditions d'application de l'ordonnance n°2025-526 relative à la généralisation du compte financier unique et modifie la partie réglementaire du code général des collectivités locales (CGCT).

Le CFU devient obligatoire à partir des comptes 2026, soit une production du compte financier unique au plus tard au premier semestre 2027, pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4.

Le SMICTOMME a choisi d'opter pour le compte financier unique pour ses comptes 2025.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes telles que le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes (« open data ») à moderniser l'information financière.

SOMMAIRE

Le Compte Financier Unique 2025

- I. Vue d'ensemble et résultats comptables du CFU 2025
- II. La section de fonctionnement
 - ▶ Vue d'ensemble de la section de fonctionnement
 - ▶ Les dépenses réelles de fonctionnement
 - ▶ Les recettes réelles de fonctionnement
 - ▶ Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement
- III. La section d'investissement
 - ▶ Vue d'ensemble de la section d'investissement
 - ▶ Les dépenses réelles d'investissement
 - ▶ Les recettes réelles d'investissement
 - ▶ Les dépenses et les recettes réelles d'ordre d'investissement
- IV. La situation de la dette au 31 décembre 2025
- V. La situation financière du syndicat à la fin de l'exercice 2025
 - ▶ Fiscalité
 - ▶ Niveau d'épargne

Le Compte Financier Unique 2025 :

Dans la continuité des exercices précédents, le résultat du compte financier unique 2025 témoigne de la préservation de la santé financière du SMICTOMME et ceci malgré les craintes fondées et exprimées lors de la préparation budgétaire 2025, un contexte dégradé lié notamment à une situation internationale particulièrement imprévisible, à la baisse des prix de reprise des matières, à l'augmentation du coût de traitement des déchets depuis 2020.

L'exercice 2025 se caractérise par :

- Une intensification majeure des investissements en équipements (3,22 M€ de dépenses réelles d'investissement, + 1 235 k€ soit +62% par rapport à 2024),
- Un maintien d'une structure financière saine caractérisée par une absence totale de dette financière (0 € d'encours),
- Un solde d'exploitation déficitaire de -792 k€, totalement absorbé par le résultat antérieur reporté de 4 810 k€.

I. Vue d'ensemble et résultats comptables du CFU 2025

À fin de l'exercice 2025, la section de fonctionnement dégage un déficit brut de 792 k€ auquel se rajoute l'excédent antérieur reporté de 4 810 k€ soit un résultat cumulé final de 4 018 k€.

La section d'investissement fait apparaître quant à elle un besoin de financement de 1 804 k€, compensé par un excédent antérieur reporté important de 5 462 k€, ce qui conduit à un résultat cumulé d'investissement positif de 3 658 k€.

Hors restes à réaliser, le résultat global de clôture affiche donc un montant de 7 676 k€.

Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement fait apparaître pour sa part un besoin de financement de 3 270 k€. Après prise en compte de cet élément, le résultat global se porte à 4 406 k€.

Ce résultat excédentaire constitue une réserve pour le syndicat et reste donc disponible pour l'avenir.

Récapitulatif des résultats comptables 2025

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 239 519.77	12 380 987.30	16 620 507.07
	Récettes réalisées (1)	B	1 515 153.24	12 949 341.87	14 464 495.11
	Restes à réaliser	C	-	-	-
Dépenses	Prévision budgétaire totale	D	9 701 400.00	17 191 100.00	26 892 500.00
	Dépenses réalisées (1)	E	3 318 917.06	13 741 644.55	17 060 561.61
	Restes à réaliser	F	3 270 114.95	-	3 270 114.95
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 1 803 763.82	- 792 302.68	- 2 596 066.50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	5 461 880.23	4 810 112.70	10 271 992.93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	3 658 116.41	4 017 810.02	7 675 926.43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 3 270 114.95	-	- 3 270 114.95
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	388 001.46	4 017 810.02	4 405 811.48

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II. La section de fonctionnement

► Vue d'ensemble de la section

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 13 742 k€, pour un budget total de 16 563 k€ hors virement à la section d'investissement soit un taux de réalisation de 83%.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 17 759 k€, pour un budget total de 17 191 k€ soit un taux de réalisation de 104%.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	COMPTE ADMINISTRATIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	Evolution
DEPENSES REELLES	12 164 489,16	15 313 000,00	12 790 748,48	626 259,32
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 963 230,13	10 401 000,00	8 254 420,74	291 190,61
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 075 014,36	4 500 000,00	4 311 472,59	236 458,23
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	74 672,92	146 000,00	112 012,85	37 339,93
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00	21 000,00	0,00	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 542,03	125 000,00	6 033,60	1 491,57
68 - PROVISIONS	47 029,72	120 000,00	106 808,70	59 778,98
DEPENSES D'ORDRE	791 546,25	1 878 100,00	950 896,07	159 349,82
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		628 100,00		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	791 546,25	1 250 000,00	950 896,07	159 349,82
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 956 035,41	17 191 100,00	13 741 644,55	785 609,14

SECTION DE FONCTIONNEMENT	COMPTE ADMINISTRATIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	Evolution
RECETTES REELLES	17 737 208.72	17 091 100.00	17 711 707.02	-25 501.70
013 - ATTENUATION DE CHARGES	202 393.32	129 987.30	230 140.02	27 746.70
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	10 030 454.33	10 410 000.00	10 751 156.79	720 702.46
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 804 136.84	1 741 000.00	1 853 585.90	49 449.06
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.97	0.00	711.48	709.51
76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00	0.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	190 531.14	0.00	19 368.00	-171 163.14
78 - REPRISES PROVISIONS	1 053 907.38	0.00	46 632.13	-1 007 275.25
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (n-1)	4 455 783.74	4 810 112.70	4 810 112.70	354 328.96
RECETTES D'ORDRE	38 767.94	100 000.00	47 747.55	8 979.61
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38 767.94	100 000.00	47 747.55	8 979.61
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 775 976.66	17 191 100.00	17 759 454.57	-16 522.09
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT hors résultat reporté (N-1)	364 157.51		-792 302.68	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 819 941.25		4 017 810.02	-802 131.23

► Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 791 k€ en augmentation de 626 k€ représentant + 5%.

Elles se composent des postes suivants :

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 8 254 k€ soit + 291 k€ (+ 3.7%)

Les charges à caractère général s'élèvent à 8 254 k€ et représentent 64% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'augmentation globale des charges est relativement modérée (+ 3,7 %, soit un montant de + 291 k€ par rapport à 2024) mais elle masque des évolutions très contrastées par postes.

Ces charges se répartissent en plusieurs catégories : les achats représentant 15% des dépenses à caractère général, les services extérieurs 14%, les autres services et impôts et taxes 3% ; mais ce sont les dépenses de traitement des déchets pour 68%, qui constitue le premier poste budgétaire du syndicat.

	CA 2 024	CFU 2 025	Evolution 2024-2025	
			en euros	en %
Charges à caractère général (Chapitre 011)	7 963 230	8 254 421	291 191	3,66%
Achats (compte 60)	1 423 148	1 265 430	-157 718	-11,08%
Achats de matériel, équipements et travaux	279 578	183 717	-95 861	-34,29%
Eau, gaz, électricité	72 024	75 595	3 571	4,96%
Achat de fournitures	217 662	371 293	153 631	70,58%
Gazoil	634 012	539 117	-94 896	-14,97%
Habillement	33 148	23 045	-10 103	-30,48%
Outils et mobilier	186 724	72 663	-114 060	-61,09%
Traitement des déchets (compte 611)	5 485 421	5 622 033	136 612	2,49%
Ordures Ménagères	3 418 703	3 170 329	-248 374	-7,27%
Encombrants	163 687	180 232	16 545	10,11%
Incinérables déchetteries	440 718	449 241	8 523	1,93%
Dms	51 019	48 082	-2 937	-5,76%
Déchets radioactifs et autres	13 171	14 765	13 448	1020,75%
Corps Creux	830 056	841 860	11 803	1,42%
Papiers	2 526	0	-2 526	-100,00%
Verre	53 828	53 336	-492	-0,91%
Multimatériaux		49 313	49 313	
Biodéchets	137 570	394 621	257 050	186,85%
Batteries	1 169	1 073	-97	-8,27%
Bois	15 672	15 682	10	0,06%
Gravats	29 447	29 769	322	1,09%
Huisseries	3 821	3 942	121	3,16%
Plastiques rigides	2 256	2 590	333	14,77%
Platre	96 966	105 125	8 158	8,41%
Pneus	11 476	9 592	-1 884	-16,42%
Végétaux	177 750	154 620	-23 130	-13,01%
Collecte en PAP prestataires extérieurs	47 438	97 863	50 424	106,29%
Services extérieurs (compte 61)	877 084	1 152 473	275 389	31,40%
Locations	4 634	2 979	-1 655	-35,72%
Entretien, réparations et maintenance	71 294	155 081	83 787	117,52%
Entretien véhicules	268 304	440 319	172 015	64,11%
Assurances	425 553	387 457	-38 095	-8,95%
Prestations extérieures	107 301	166 638	59 337	55,30%
Autres services extérieurs (compte 62)	169 578	206 864	37 286	21,99%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	21 231	25 684	4 452	20,97%
Annonces, insertions, publications	29 597	60 124	30 528	103,15%
Frais de déplacement	13 738	14 295	557	4,06%
Frais d'affranchissement et télécommunications	43 612	43 688	76	0,17%
Services bancaires et assimilés	43	45	1	3,09%
Concours divers (cotisations...)	5 355	5 665	310	5,79%
Frais de nettoyage des locaux	49 390	49 936	546	1,10%
Autres	6 611	7 427	816	12,35%
Impôts, taxes et versements assimilés	7 999	7 621	-379	-4,73%
Taxe spéciale sur les véhicules	7 824	7 486	-338	-4,32%
Autres impôts et taxes	175	135	-40	-22,98%

Traitement des déchets :

Les dépenses de traitement des déchets s'élèvent en 2025 à 5 622 k€, en augmentation de 136 k€ (+2.5%). Ces dépenses sont évidemment à rapprocher des tonnages collectés.

Le traitement des ordures ménagères constitue le poste le plus important : 3 170 k€. Malgré une hausse de la fiscalité, en particulier de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), ces dépenses sont en baisse de 248 k€ soit 7,27%. Cette baisse s'explique essentiellement par une baisse des tonnages des ordures ménagères (-6.98%), conséquence immédiate de la généralisation de la mise en place sur l'ensemble du territoire des collectes des déchets alimentaires et du début de la simplification des gestes de tri.

Les dépenses de traitement des encombrants passent de 163 à 180 k€, soit une hausse de 10,11%, essentiellement liée à l'augmentation des tonnages (+ 10,16%).

On peut noter une forte augmentation des dépenses de traitement des déchets alimentaires (+ 257 k€). L'année 2025 marque la fin du déploiement de la collecte des déchets alimentaires.

En 2024, seule une partie du territoire était concernée par la collecte des déchets alimentaires.

Le début de la collecte du flux Multimatériaux en porte à porte au niveau de la haute Vallée de la Bruche engendre une dépense de 49 k€ en coût de traitement en 2025.

Le montant de la collecte en porte à porte des ordures ménagères par des prestataires extérieurs a doublé de 2024 à 2025 passant de 47 k€ à 97 k€. Cette solution a été mise en œuvre exceptionnellement pour palier à un manque ponctuel de personnel afin de maintenir et de garantir un service public efficace.

Certains postes à l'inverse sont en baisse, c'est le cas notamment des végétaux (- 23k€), des pneus (-2 k€), des Déchets Ménagers Spéciaux (- 3k€).

A noter le cas particulier des Déchets radioactifs et autres : + 13 k€. En 2025, des déchets radioactifs ont été pris en charge sur la déchèterie de Muhlbach pour un coût total de 7 k€. La construction de la nouvelle déchèterie de Wisches a, quant à elle, nécessité une évacuation d'amiante et de traverses de chemins de fer s'élevant à 5 k€.

Achats :

Les dépenses d'achats, représentant 15% des charges à caractère général, sont passées de 1 423 k€ en 2024 à 1 265 k€ en 2025, soit une baisse de 11%.

Le poste de dépenses le plus important est constitué par les **frais de gasoil** représentant 539 k€, toutefois en baisse de 94 k€, soit -14,97%. Cette baisse s'explique par une baisse des kilomètres parcourus (-21 325 km) d'une part, mais également une baisse du prix moyen pondéré au litre passant de 1,64€/l en 2024 à 1,56 €/l en 2025.

Les **achats de fournitures** présentent la plus forte hausse, passant de 217 k€ à 371 k€, soit 70% d'augmentation (+153 k€). En détail, nous retrouvons :

- L'achat des sacs collecte, des bioseaux et des sacs krafts, liés au déploiement entre autres des déchets alimentaires : ce sont les dépenses les plus importantes : 323 k€, en hausse de 165 k€ par rapport à 2024
- Les fournitures, petit outillage pour l'atelier sont stables
- Les fournitures administratives baissent de 11,59%, tout comme les achats d'huile et lubrifiants de 63,22%

Les achats de matériels et équipement de travaux diminuent de 95 k€ (-34,29%) mais ils sont à rapprocher du poste Entretien des véhicules, qui a augmenté de 172 k€ (+64,11%). Ces dépenses importantes s'expliquent en particulier par une flotte relativement ancienne nécessitant un renouvellement progressif.

Les dépenses d'énergie (+3.5 k€, + 4,96%) se composent de la façon suivante :

- Les charges de gaz sont en forte progression de 32,08%, les prix étant fortement impactés par un contexte international défavorable.
- Les dépenses d'électricité sont en recul de 3 k€, - 6,12%
- Les charges d'eau sont stables : + 0.4 k€

Les achats sont également constitués des dépenses d'habillement des agents, poste en nette régression de 2024 à 2025, - 10 k€ soit une diminution de 30,48%. Tout comme l'outillage et mobilier : -114 k€, en net recul de 61,09%.

Services extérieurs :

Les dépenses de services extérieurs s'élèvent à 1 152 k€, elles représentent 14% du chapitre et sont en forte augmentation + 275 k€ soit + 31,40 %.

En détail, nous retrouvons :

- L'entretien des véhicules : 440 k€ (+172 k€, +64,11%). Ces dépenses sont en forte expansion, essentiellement liée à notre parc de véhicules vieillissants.
- L'entretien, réparation et maintenance des bâtiments, : 155 k€ (+83k€). Ces dépenses connaissent une augmentation significative (+ 117,52%), notamment par la mise en place de contrôles annuels obligatoires des installations techniques.
- Le montant total des cotisations d'assurances pour 2025 s'est ainsi élevé à 387 k€ (contre 425 k€ en 2024) avec en détail 40 k€ pour les multirisques, 41 k€ pour les assurances flottes et 306 k€ d'assurances droits statutaires.
- Les locations mobilières, en diminution de 35,72%, sont constituées de la location des photocopieurs et de la fontaine à eau. En 2024, ce poste a été augmenté des frais de location de nacelle pour régler les caméras et procéder à des élagages dans les déchèteries, dépenses qui n'ont pas eu lieu d'être en 2025.
- Les prestations extérieures : 166 k€ (+59 k€, +55,30%), composées pour la majeure partie des frais de communication et de distribution du matériel de pré-collecte des déchets alimentaires.

Autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs s'élèvent à 206 k€ et représentent seulement 2,5% des dépenses à caractère général. Ils comprennent diverses prestations telles que :

- Les frais d'annonces, insertions et publications : 60 k€, ont doublé en un an, dû à la campagne de communication et l'impression des flyers déchets alimentaires.
- Les frais de nettoyage des locaux : 50 k€ sont restés stables
- Les frais d'affranchissement et de télécommunication : 44 k€ se sont également maintenus
- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires : 26 k€ ont progressé de 4,4 k€
- Les frais de déplacement : 14 k€ se maintiennent
- Les concours divers : 5 k€
- Autres : 7 k€

Impôts, taxes et versements assimilés :

Sous ce poste, nous retrouvons essentiellement la taxe annuelle sur les véhicules lourds (7,5 k€).

Les charges de personnel (chapitre 012) : 4 311 k€ soit + 236 k€ (+ 5.8%)

Les charges de personnel, qui représentent 34% des dépenses réelles de fonctionnement, s'élèvent à 4 311 k€ au CFU 2025. Elles connaissent une évolution de + 5.8 %, soit + 236 k€.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du poste « Personnel intérimaire » qui passe de 131 k€ en 2024 à 301 k€ en 2025 soit une augmentation de 170 k€ et le Glissement Vieillesse Technicité représentant l'évolution de la masse salariale dans la fonction publique en fonction de l'ancienneté, des promotions et de l'acquisition de compétences techniques.

A noter que le chapitre 013 « Atténuation de charges » affiche un montant de 230 k€ portant les charges de personnel nettes à 4 081 k€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 112 k€ soit + 37 k€ (+ 50 %)

Les autres charges de gestion courante représentent 1% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025. Elles s'établissent à 112 k€ et connaissent une augmentation de 37 k€ par rapport au compte administratif 2024.

Ce chapitre comptabilise notamment les abonnements SaaS et carte SIM pour la solution de géolocalisation des camions, la migration en mode partagé du logiciel Ressources humaines, le poste « Créances éteintes et Créances admises en non valeurs ».

L'augmentation de ce chapitre provient de comptabilisation en 2025 des créances admises en non valeurs 2024 et 2025 à hauteur de 31 k€ auxquels se rajoutent les créances éteintes pour un montant 1 k€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 6 k€ soit +1 k€

Les charges exceptionnelles comptabilisent notamment les titres annulés sur exercices antérieurs (2 k€), les subventions exceptionnelles de fonctionnement au profit d'ECO-MANIFESTATION Alsace (3 k€).

Les dotations aux provisions et dépréciation (chapitre 68) : 107 k€ soit + 60 k€

Ce chapitre comptabilise les provisions suivantes :

- Provision indemnités chômage : 18 k€
- Provision compte épargne temps : 19 k€
- Provision compte professionnel de formation : 70 k€

► Les recettes réelles de fonctionnement

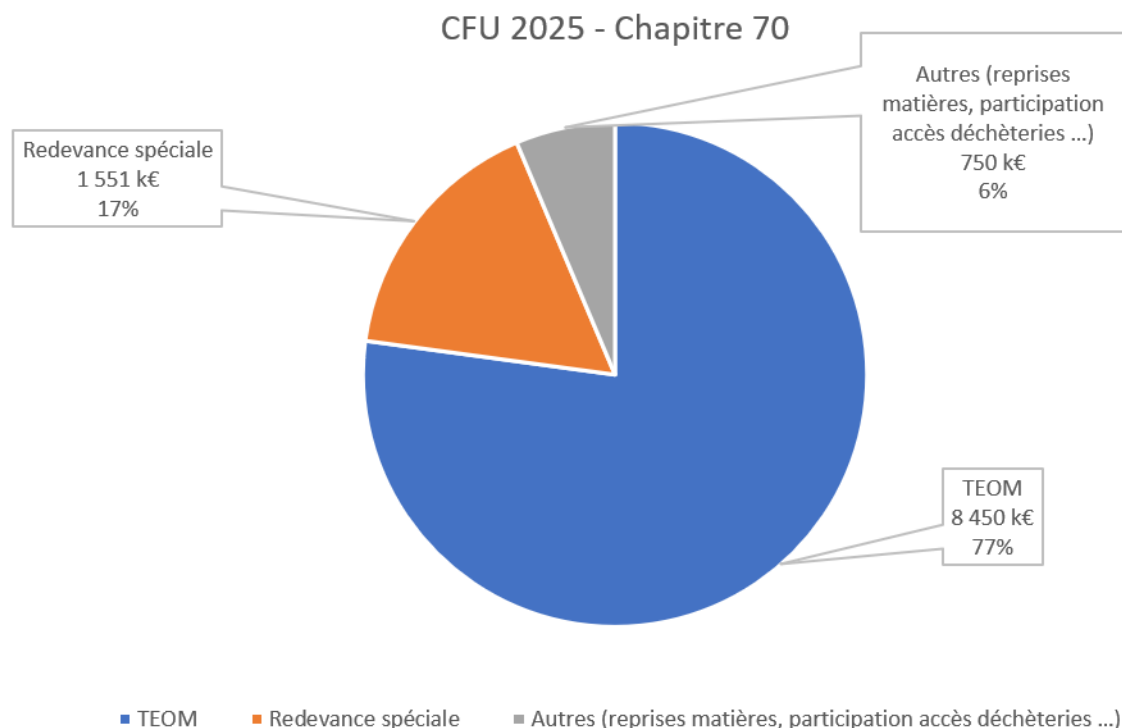
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 712 k€ en diminution de 26 k€.

Elles se composent des postes suivants :

L'atténuation de charges (chapitre 013): 230 k€ soit + 27 k€ (+14%)

Ce chapitre correspond aux remboursements des charges de personnel.

Les Produits des services et du domaines (chapitre 70) : 10 751 k€ soit + 721 k€ (+7%)



Les dotations et subventions (chapitre 74) : 1 854 k€ soit + 49 k€ (+3%)

Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

- Les soutiens éco-organismes pour un montant de 1 392 k€ représentant 75% du chapitre,
- Les recettes liées à la mise en place du tri à la source des déchets alimentaires, et aux actions d'animations et de prévention pour un montant de 462 k€ représentant 25% du chapitre.

Détail des soutiens en provenance des éco-organismes :

- CITEO soutien emballages : 1 080 k€
- CITEO soutien papier : 182 k€
- ECOMOBILIER : 39 k€
- Ecosystem : 83 k€
- Eco-TLC REFASHION (Textile) : 3 k€
- Eco DDS (Déchets diffus spécifiques) : 5 k€

Détail des recettes liées à la mise en place des déchets alimentaires, et aux actions d'animations et de prévention :

- Soutien ADEME dans la cadre de la mise en place des déchets alimentaires :
Pour les frais de fonctionnement : 428 k€

A noter qu'une recette d'un montant de 364 k€ émerge en section d'investissement pour le soutien en matière d'équipement.

Pour information, le montant total du soutien ADEME s'élèvera à 987 k€.

La demande de versement du solde d'un montant de 195 k€ (soit 987 k€ - 428 k€ en fonctionnement et - 364 k€ en investissent) est en cours de validation par l'ADEME.

- Fonds européen agricole développement rural (FEADER) : 11 k€ dans le cadre de la mise en place des déchets alimentaires
- Soutien ADEME dans le cadre des animations et actions de prévention en matière de gestion de proximité des déchets alimentaires : 22 k€

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) et produits exceptionnels (chapitre 77) : 20 k€ soit – 170 k€

Le chapitre 75 est composé principalement du remboursement de la TVA sur les dépenses de rénovation des bâtiments recevant du public à hauteur de 1 k€.

Le chapitre 77 est composé notamment des pénalités reçues sur marchés (1 k€), des remboursements sinistres (17 k€) et de mandats annulés sur exercices antérieurs (1k€).

Les reprises sur provisions et dépréciations (chapitre 78) : 46 k€

Détail :

Reprise provision compte épargne temps : 11 k€

Reprise provision compte professionnel de formation : 36 k€

Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) : 4 810k€ soit + 354 k€ (+8%)

► *Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement :*

Les dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissement à hauteur de 951 k€ soit + 159 k€ par rapport à 2024. Elles trouvent leurs contreparties en recettes d'ordre d'investissement.

Les recettes d'ordre comptabilisent les reprises sur subventions d'investissement reçues à hauteur de 48 k€. Elles trouvent leurs contreparties en dépenses d'ordre d'investissement.

III. La section d'investissement

► *Vue d'ensemble de la section d'investissement*

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 319 k€ en 2025 (2 024 k€ en 2024). Elles se composent des dépenses réelles d'investissement pour 3 221 k€ et des dépenses d'ordre d'investissement pour 98 k€.

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2025 (RAR + vote)		COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OPERATIONS REELLES	9 441 400.00	2 201 419.77	3 220 759.51	513 847.17
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		129 828.55		128 217.79
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		16 000.00		385 629.38
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (y compris 165)	20 000.00	2 055 591.22		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	438 717.54		118 356.24	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 673 632.45		2 120 759.54	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 309 050.01		981 643.73	
	RESULTATS REPORTES ET AFFECTES	0.00	5 461 880.23	0.00	5 461 880.23
001	SOLDES D'EXECUTION (N-1)		5 461 880.23		5 461 880.23
	OPERATIONS D'ORDRE	260 000.00	2 038 100.00	98 157.55	1 001 306.07
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		628 100.00	0.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000.00	1 250 000.00	47 747.55	950 896.07
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	160 000.00	160 000.00	50 410.00	50 410.00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	9 701 400.00	9 701 400.00	3 318 917.06	6 977 033.47
	SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE				-1 803 763.82
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT				3 658 116.41

RAR au 31/12/2025

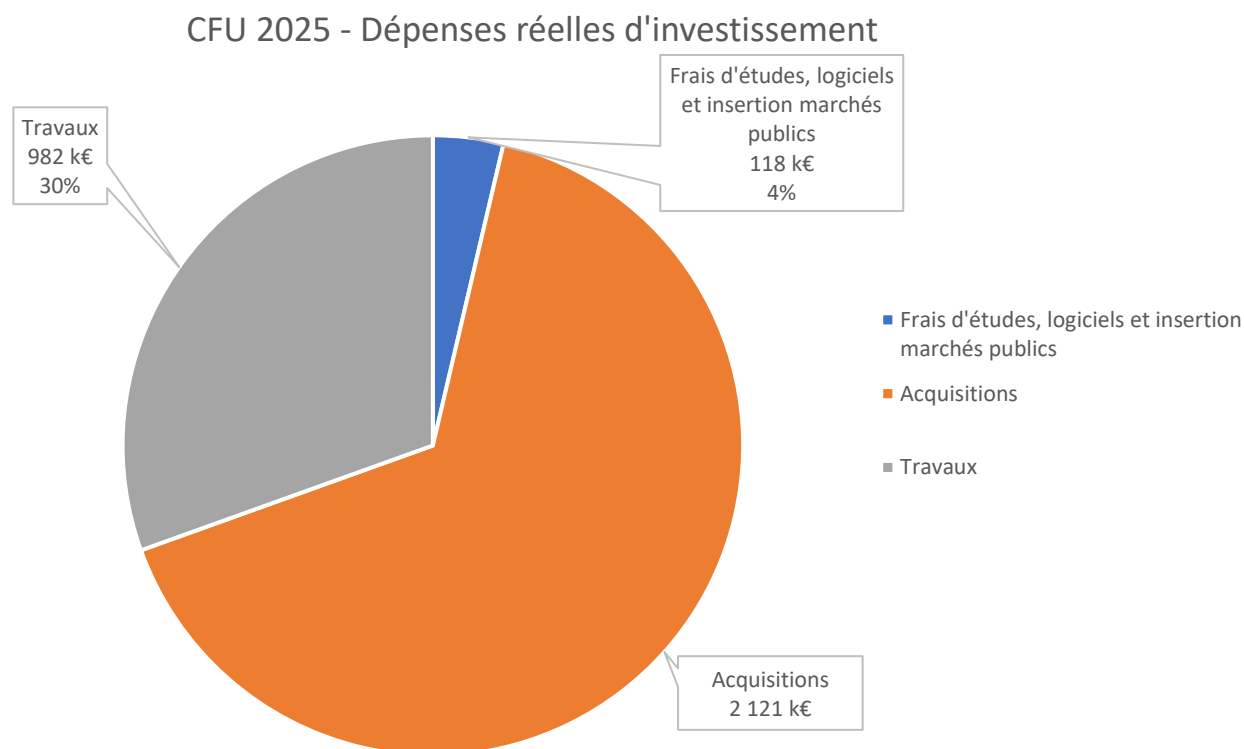
3 270 114.95

Résultat corrigé des RAR au 31/12/2025

388 001.46

► *Les dépenses réelles d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement ont atteint un montant de 3 221 k€ en 2025. Elles correspondent aux dépenses d'équipement qui se répartissent de la manière suivante :



Détail des acquisitions :

Terrains : 967 k€ (Terrain Wisches : 255 k€ et Terrain Rosheim : 712 k€)

Matériel, outillage industriel et autres installations techniques : 627 k€

Matériel de transport : 444 k€

Matériel de bureau et informatique : 49 k€

Autres : 34 k€

Détail des travaux :

L'enveloppe travaux correspond aux dépenses réalisées en 2025 pour la construction de la déchèterie à Wisches soit 982 k€

► *Les recettes réelles d'investissement*

Les recettes réelles d'investissement ont atteint un montant de 514 k€ en 2025. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Subventions d'investissement (chapitre 13) : 386 k€

Ce poste enregistre les recettes suivantes :

Soutien de l'ADEME dans le cadre de la mise en place des déchets alimentaires pour les dépenses d'investissement : 364 k€

Participation de la communauté de communes des portes de Rosheim dans le cadre de la mise en place de conteneurs verre enterrés à Rosenwiller : 5 k€

Participation de la commune de Dorlisheim dans le cadre de la mise en place de trois conteneurs (verre, papier et corps creux) : 17 k€

- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 128 k€

Ce poste regroupe les recettes suivantes :

Remboursement de la TVA sur investissements 2023 : 118 k€

Réserves réglementées : 10 k€

► *Résultats antérieurs reportés : 5 461 880.23 €*

► *Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement*

Les dépenses et les recettes du chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ont leur contrepartie en section de fonctionnement. Il s'agit des dotations aux amortissement pour un montant de 951 k€ et des reprises de subventions d'investissement pour un montant de 48 k€.

IV. La situation de la dette au 31 décembre 2025

A noter que le SMICTOMME n'a pas d'encours de dette au 31/12/2024. Les dépenses d'investissement ont été financées par le recours à l'autofinancement.

V. La situation financière du syndicat au 31/12/2025

► Fiscalité

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente 70% des recettes de fonctionnement du syndicat hors résultats antérieurs reportés.

Le SMICTOMME a fixé le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2025 à 7.20 % contre 6.80 % en 2024.

En 2025, la revalorisation des bases cadastrales a été fixé à 1.70 % en 2025.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'est élevé à 8 450 k€ en 2025 soit une augmentation de 712 k€ par rapport à 2024.

► Niveau d'épargne

Afin de mieux appréhender la situation financière du syndicat au 31/12/2025, il est important de présenter les différents niveaux d'épargne en fin d'exercice et leurs évolutions par rapport à 2025 :

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2024	CFU 2025	Variation en k€
RECETTES DE GESTION (chap. 70,74,75,013, 77 hors 775)	12 214	12 855	641
<i>dont</i> <i>dotation et participation</i>	1 804	1 854	50
<i>706 TEOM</i>	7 738	8 450	712
			-
DEPENSES DE GESTION	12 117	12 683	566
<i>dont</i> <i>charges de personnel</i>	4 075	4 311	236
<i>charges à caractère général</i>	7 963	8 254	291
			-
EPARGNE DE GESTION	97	172	75
Frais financiers	-	-	-
EPARGNE BRUTE	97	172	75
Amortissement du capital de la dette	-	-	-
EPARGNE NETTE ou CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	97	172	75
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 986	3 221	1 235
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris cessions et hors dette)	134	514	380
EMPRUNTS NOUVEAUX	-	-	-
BESOIN DE FINANCEMENT	1 852	2 707	855

L'épargne de gestion (Recettes de gestion – dépenses de gestion) représente la capacité d'une structure à dégager des marges au niveau de sa section d'exploitation, pour assurer le financement d'un éventuel remboursement de dette.

Cette épargne est de 172 k€ en 2025, représentant seulement 2% des recettes de fonctionnement du syndicat.

En effet, le syndicat a dû faire face à des évolutions importantes en matière de coût de traitement des déchets depuis 2020. L'évolution du coût de l'incinération est passé de 2 675 k€ en 2020 à

3 619 k€ en 2025 et ceci malgré la baisse des tonnages d'ordures ménagères de 3 300 tonnes (20 665 tonnes en 2020 et 17 364 tonnes en 2025).

La reconstitution d'une épargne disponible plus conséquente pour les années à venir fera l'objet de propositions et d'arbitrages lors des prochains débats d'orientation budgétaire.

Séance du 24 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin à 19 heures, le Comité Directeur, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Socioculturelle de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
La convocation du Comité Directeur a été faite le 18 juin 2026.
Date de mise en ligne sur le site internet le 26 juin 2026.

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER (arrivé au point n°7) - M. Claude LUTZ		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Valérie FUCHS - M ^{me} Delphine HEBTING
<i>Commune de BOERSCH</i> - -		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M ^{me} Meghann PEPPER FICKINGER - M ^{me} Anne-Cécile WANTZ
<i>Commune de GRENDLBRUCH</i> - M ^{me} Noémie BALZLI - M ^{me} Laetitia FISCHER		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Nicolas FRIEDERICH -
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Noé EBER -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - M. Philippe SITTLER -
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - M. Marc BASTIAN - M. Mario TROESTLER		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - Olivier GIRARD -		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - Fabien BLAESS - Maëlle JACQUEMARD
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - M. Claude JOST - M ^{me} Stéphanie HARTMANN		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M ^{me} Hannah OBER -
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M ^{me} Isabelle HEILI-DELELIGNE -		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - M. Denis KUHN -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - M. Jérémie FEBVRET - M. Emmanuel SCHALL		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - M. Alphonse GOUETH - Xavier MULLER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - M. Vincent FINCK - M. Aristide SINGLER		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Frédéric BASTIAN - M. Kévin MOSER
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - M. Philippe SCHAHL - M. Raymond SCHUHMACHER		<i>Commune de WANGEN</i> - M. Cyril LORENTZ - M. Robin MONTAVON
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - M. Freddy NUSS - M ^{me} Mathilde WINNINGER		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN - M. Didier HELLBURG
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - M. Marc MEYER - M. Franck ZUSATZ		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - M. Antoni BRICE - M. Philippe ZOLLER
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Olivier MEYFROIDT -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Dominique ERNENWEIN - M. Martin KLOTZ
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Ysaline LETT - M. Etienne STROH		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - M ^{me} Christine METZLER - M ^{me} Martine QUIRIN
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M ^{me} Corinne DAUCHART -		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - M. Yann-Loïc DERUWEZ - M. Gilbert STECK
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Geoffrey GODIE - M. Claude ROUX		<i>Commune de MUTZIG</i> - M. Arnaud THIEBAUT - M. Jacky WEINMANN
<i>Commune de DORLISHEIM</i> - M ^{me} Catherine DAPP-MATTER -		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - M. Fatih DURMAZER - M. Laurent FARON
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M ^{me} Rachel LE GUERER-VERGER
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M ^{me} Marie-Hélène GRILLON-COLLEDANI - M Sylvain METZ		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - M ^{me} Charlotte GANGLOFF -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - M. Jean-Claude MAGER -		<i>Commune de STILL</i> - M. Alexandre GONCALVES - M. Bruno HELBERT
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. Jean-Marc KLEIN - M. Matthieu FINKLER		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. René SIEBERING -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - -
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - M ^{me} Nadine DA COSTA -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M ^{me} Carole FOURIER - M. Guillaume GREFF
<i>Commune de BELMONT</i> - M. Guy HAZEMANN -		<i>Commune de ROTHAU</i> - M ^{me} Viviane BOLLORI -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - -		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M ^{me} Kathia MAILLIOT
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT -		<i>Commune de SAALES</i> - -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Raphaël VAUDIN -		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - M. Lucien DELLA-PPINA - M. Léon KRIEGUER
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Maurice GUIDAT -		<i>Commune de SAULXURES</i> - M. Alain FRANÇOIS -
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - M. Michel BACHER - M. Laurent JULIEN		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - M. Laurent BERTRAND - M. Stéphane JUNG
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Jean-François WOELFFLIN -		<i>Commune de SOLBACH</i> - M. Michel VERNEVAUT -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M. Christophe BRUNISSEN - M ^{me} Elisabeth DECKERT		<i>Commune de URMATT</i> - M. Claude HECHT -
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Martine HEROS-JORDAN -		<i>Commune de WALDESBACH</i> - -
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M ^{me} Laura STEINER KUNTZ - M. Julien SOUDIERE		<i>Commune de WILDESBACH</i> - M ^{me} Virginie ROEHRIG -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE - M. Thierry THOUVENIN		<i>Commune de WISCHES</i> - M ^{me} Cyrielle FERRY - M. Alain HUBER

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Pierre IMBERT	commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	ayant donné procuration à M. Noé EBER
-----------------------	------------------------------------	---------------------------------------

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Nicolas BATISTA	commune de BALBRONN	ayant donné procuration à M. Olivier GIRARD
--------------------	---------------------	---

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Georges KUNTZ	commune de DACHSTEIN	ayant donné procuration à M ^{me} Corinne DAUCHART
M. Olivier SAINT-JOURS	commune de SOULTZ-LES-BAINS	ayant donné procuration à M ^{me} Charlotte GANGLOFF

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Julien HALTER	commune de BELMONT	ayant donné procuration à M. Guy HAZEMANN
M ^{me} Floriane PIERSON	commune de LA BROQUE	ayant donné procuration à M. Jean-François WOELFFLIN
M. David GAGNIERE	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE	ayant donné procuration à M ^{me} Martine HEROS-JORDAN
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES	ayant donné procuration à M. Alain FRANÇOIS

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Tommy KOPP	commune de BOERSCH
M. Jorg WOTAWA	commune de BOERSCH
M. Francis BACHELET	commune de ROSHEIM
M. Jérôme MEYER	commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Michel HUNZIGER	commune de COSSWILLER
M. Bruno MATTERN	commune de FLEXBOURG
M. Alain BRAND	commune de KIRCHHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M ^{me} Carine MEHL	commune d'ALTORF
M. Adrien LACROIX	commune de DORLISHEIM
M. Stéphane HOFFER	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Nathalie HUMMEL	commune de DUPPIGHEIM
M ^{me} Olivia LORENTZ	commune d'ERGERSHEIM
M ^{me} Marcelle STEIDEL	commune de WOLXHEIM

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Véra DI PASQUALE	commune de BAREMBACH
M. Dominique MARIAN	commune de BAREMBACH
M ^{me} Anne BOUILLON	commune de BELLEFOSSE
M ^{me} Sylvie KROUCH	commune de BLANCHERUPT
M ^{me} Agnès VIX MARTER	commune de BLANCHERUPT
M. Jean-Paul GILLIG	commune de BOURG-BRUCHE
M ^{me} Annabelle PRINTEMPS	commune de COLROY-LA-ROCHE
M François SCHEPPLER	commune de FOUDAY
M. Jean-Marie GRANDADAM	commune de PLAINE
M ^{me} Amandine PETERSCHMITT	commune de PLAINE
M ^{me} Anne-Marie GONÇALVES	commune de ROTHAU
M ^{me} Anastasia PERRIN	commune de SAALES
M. Jean-Luc WUTTMANN	commune de SAALES
M. Mickaël GUTHMANN	commune d'URMATT
M ^{me} Christine KLEINMANN	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Renée LOEFFLER	commune de WALDERSBACH
M ^{me} Camille PARENTHOINE	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

néant

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Frédéric MARTIN

commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M^{mes} Laetitia FREY, Karine KOPP, Aurélie TISLER

M Yannick FANG

DELIBERATION N° 031-04-2026**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025****LE PRESIDENT PROPOSE**

Résultat de fonctionnement 2025	
- Recettes de fonctionnement 2025 (a)	12 949 341,87 €
- Dépenses de fonctionnement 2025 (b)	13 741 644,55 €
- Solde des réalisations de l'exercice	- 792 302,68 €
- Résultats antérieurs reportés	4 810 112,70 €
Résultat à affecter 2025	4 017 810,02 €
Affectation obligatoire :	
- Au financement des dépenses d'investissement (compte 1064) correspondant aux plus-values nettes de cession	0,00 €
- Au besoin de financement dégagé par la section d'investissement (excédent de financement de la section d'investissement 2025 corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes) (compte 1068)	0,00 €
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
- affectation en résultat de fonctionnement reporté (compte 002)	4 017 810,02 €
- en dotation complémentaire d'investissement (compte 1068)	0,00 €

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-5 et L5212-15 ;
- VU** l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N° 011-02-2026 en sa séance du 4 mars 2026 approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 ;
- VU** sa délibération de ce jour portant approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique ;

CONSIDERANT le résultat de fonctionnement de 4 017 810,02 € ;

CONSIDERANT le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif de 0 € ;

CONSIDERANT l'excédent de financement de la section d'investissement 2025 de 3 658 116,41 € ;

CONSIDERANT le besoin de financement des restes à réaliser de 3 270 114,95 € ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter de manière définitive les résultats 2025 ;

CONSIDERANT que le compte financier unique définitif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation au mois de mars 2026

CONSIDERANT qu'il convient de confirmer l'affectation décidée lors de la séance du 4 mars 2026 ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECIDE D'AFECTER

Le résultat global de fonctionnement 2025 d'un montant de 4 017 810,02 € comme suit :

- L'excédent d'exploitation pour la partie correspondant aux plus-values nettes de cession au compte 1064 "Réserves réglementées" pour un montant de 0 €,
- le solde d'exploitation au compte R 002 "Résultat reporté" soit 4 017 810,02 €.

Membres en exercice	:	138
Membres présents	:	99
Membres représentés	:	8

Vote à main levée :	pour	:	107
	contre	:	0
	abstention	:	0

**Pour extrait conforme,
Fait à Molsheim le 26 juin 2026**

La secrétaire de séance,

original signé

Laetitia BECK

Le Président,

original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 26 juin 2026 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.